



# Rougegoutte

## Info



**GRAND DEBAT NATIONAL  
REUNION D'INITIATIVES LOCALES  
SAMEDI 09 MARS 2019  
à 9 h 30 à la Salle Communale de la Cité**

Février—mars 2019

La Commune et ses élus sont la base de la démocratie et sont les premiers contacts avec les citoyens.

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 1er février 2019 a décidé de donner la parole à celles et ceux qui le souhaitent, en organisant un débat dans notre Commune. La France en effet connaît de fortes tensions, la violence exaspère, la fracture sociale existe toujours, le contexte politique se durcit... Tout cela vous le savez !

L'attachement de l'Etat à s'appuyer sur les Maires pour l'organisation du Grand Débat National est à la fois une preuve et un encouragement : il vient le temps de la reconnaissance et de la prise de conscience du rôle incontournable de chacune d'entre nous, maires, femmes et hommes investis pour animer la vie locale !!

Au cours de ce débat tous les sujets souhaités pourront être abordés, avec entre autres, les éventuels points suivants :

- ⇒ Démocratie et citoyenneté ;
- ⇒ Organisation de l'Etat et des services publics ;
- ⇒ La ruralité : la reconnaissance et la promotion d'une ruralité assumée qu'il faut reconnaître et aider ;
- ⇒ Les effets souvent néfastes de la loi NOTRe et ses contraintes ;

- ⇒ Le devenir des communes rurales au sein des Communauté de Communes ;
- ⇒ La transition écologique ;
- ⇒ La fiscalité ;
- ⇒ ...

Nous vous rappelons aussi qu'il vous est toujours possible :

- ❶ de venir en Mairie pour écrire sur le cahier de doléances et de propositions,
- ❷ d'envoyer un mail en Mairie, à notre adresse mail :

**[mairie-rougegoutte@orange.fr](mailto:mairie-rougegoutte@orange.fr)**

en précisant dans l'objet : « cahier de doléances et de propositions »

**Chacune, chacun pourra librement s'exprimer dans le respect des autres participants et de leurs opinions.** Un commissaire enquêteur, Guy BOURGEOIS, participera à une animation neutre de ce débat et sera chargé d'établir et de proposer une synthèse que nous transmettrons à Madame la Préfète du Territoire de Belfort, à notre Député et à la Présidence de la République.

Cette réunion vise à

- ❶ **partager** les constats et les diagnostics de la situation
- ❷ **identifier** les objectifs et les solutions pour les atteindre
- ❸ **produire** des propositions et des solutions aux problèmes posés
- ❹ **formaliser** un compte-rendu de la réunion lisible, fidèle et exploitable.

**SAMEDI 09 MARS 2019**

**à 9 h 30 à la Salle Communale de la Cité**

**10, rue des Cités à ROUGEGOUTTE**

La réunion sera introduite et présentée, avec son déroulement et les règles du débat démocratique.



# Conseil Municipal

## du 1<sup>er</sup> février 2019

### Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation de contrôles d'agrès sportifs et d'aires de jeux

La proposition faite par le Centre de Gestion est de mettre à disposition des collectivités qui en feront la demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ses agents de la filière technique pour la réalisation de ces opérations au coût unique annuel de 23 € par agrès de football, de handball, de basketball et de hockey et de 50 € par aire de jeux.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- AUTORISE le Maire :
  - ❶ à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le contrôle des Agrès,
  - ❷ à dénoncer le contrat que la commune avait souscrit avec la Société « Espace Vertical ».

Coût du contrat de contrôle et de maintenance

❶ avec Espace vertical : **600 € pour 12 agrès/an**

❷ avec proposition du Centre de Gestion 90 : **23 € par agrès x 12 agrès = 276 €/an**

**Gain pour la Commune = 324 €/an.**

### Aménagement sécurité le long de la RD12 2ème tranche de travaux Travaux supplémentaires

Afin de finaliser la liaison piétonnière entre le pont de la « Rouge-Goutte » et l'avenue de Lattre de Tassigny (à hauteur du garage), le Conseil Municipal a acté la mise aux normes des trottoirs, après le pont de la « Rouge-Goutte », côté rue du Commerce et le long de la Place Daudet : les travaux supplémentaires sont estimés à 18.741,50 € HT (22.489,80 € TTC). Des demandes de subventions complémentaires ont été en conséquence demandées.

### Réhabilitation de l'ancien presbytère Réalisation d'un diagnostic « énergétique »

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé d'engager des travaux de réhabilitation et notamment l'isolation de la toiture du bâtiment, de l'ancien presbytère au cours de l'année 2019 à la condition d'obtenir les subventions escomptées.

- expose qu'avant d'entreprendre les travaux, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic « énergétique » par un Cabinet d'Etudes,

Le Conseil Municipal vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de faire réaliser un diagnostic « énergétique » sur le bâtiment de l'ancien presbytère par un Cabinet d'Etudes,

- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation auprès de Cabinets d'Etudes pour la réalisation de cette étude « énergétique ».

<p><b>Rénovation de la maison curiale</b>  <b>Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional</b>  <b>des Ballons des Vosges</b></p>
--

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de l'ancienne maison curiale, située 9, rue de l'Eglise. Cette bâtisse, date de 1817, et figure au patrimoine historique de la Commune,

- expose que ce bâtiment doit être rénové et propose de réaliser, au cours de l'année 2019, des travaux de réfection et d'isolation de la toiture,

- présente une estimation des travaux, réalisée par le Cabinet 2ED à GIROMAGNY, chargé de la maîtrise d'œuvre, qui s'élève à la somme de 43 348.84 € HT,

- rappelle la délibération n° 03 en date du 1<sup>er</sup> février 2019 par laquelle le Conseil Municipal sollicite la réalisation d'un « diagnostic énergétique » sur ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, programme 2019, dans le cadre du programme CEE « Economie d'Energie » dans les TEPCV »,

- **ADOpte** le projet d'un montant de 43 348.84 € HT (52 018.61 € TTC) pour les travaux de réfection et isolation de la toiture,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES DE FINANCEMENTS CORRESPONDANTS	
<b>Réfection de l'ancienne maison curiale, 9, rue de l'Eglise</b>		Montant de la subvention du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges souhaitée (20 %) <span style="float: right;">8 669.00 €</span>	
- toiture – isolation	43 348.84 €	Montant de la subvention du Conseil Départemental sollicitée dans le cadre du programme « Petit Patrimoine non protégé » (30 %) <span style="float: right;">13 004.00 €</span>	
<b><u>Coût de d'opération en H.T.</u></b>	<b>43 348.84 €</b>	Montant de la subvention D.E.T.R. sollicitée (20 %) <span style="float: right;">8 669.00 €</span>	
		<u>Montant de l'autofinancement</u> <span style="float: right;">13 006.84 €</span>	
<b>Coût total HT</b>	<b>43 348.84 €</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>43 348.84 €</b>

## Construction d'une clôture pare-ballons le long du stade Demande de subvention auprès du DISTRICT de FOOTBALL

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, et en accord avec l'Association de football (A.S.R.), il est impératif de réaliser une clôture pare-ballons le long du stade en bordure de la RD 24, route de Chaux, route très fréquentée notamment par les employés de l'entreprise S.M.R.C. (REYDEL),

- présente le devis de l'entreprise MEFRAN à DOMBASLE-sur MEURTHE, d'un montant de 17 835.00 € HT (21 402.00 € TTC).

- Considérant que la construction de cette clôture pare-ballons le long du stade, qui jouxte la route départementale n° 24, est indispensable pour la sécurité des joueurs ;
- Considérant que l'aide du District est attendue afin de soutenir l'Association Sportive de ROUGEGOUTTE (A.S.R.) qui fournit des efforts remarquables et considérables au sein de ce club amateur ;
- Considérant que l'A.S.R. avec son école de football concourt à l'éducation civique et sportive de jeunes en provenance de plusieurs Communes du Nord Territoire.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès du District de Football d'un montant minimal de 5 000 €,
- ✓ **ADOpte** le projet d'un montant de 17 835.00 € HT (21 402.00 € TTC),
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES DE FINANCEMENTS CORRESPONDANTS
<b>Fourniture et pose d'une clôture pare-ballons le long du stade de ROUGEGOUTTE, en bordure de la RD 24, route de Chaux</b>	Montant de la subvention D.S.I.L. sollicitée (30 %) <span style="float: right;">5 350.50 €</span>
<b>Coût de d'opération en H.T. :</b> <span style="float: right;"><b>17 835.00 €</b></span>	Montant de la subvention du District de Football sollicitée <span style="float: right;">5 000.00 €</span>
<b>Coût total HT</b> <span style="float: right;"><b>17 835.00 €</b></span>	<u>Montant de l'autofinancement :</u> <span style="float: right;">7 484.50 €</span>
	<b>Total recettes HT</b> <span style="float: right;"><b>17 835.00 €</b></span>



## Location de bureaux

Le Maire :

- expose que le Syndicat du R.P.I. ROUGEGOUTTE/VESCEMONT occupe deux bureaux dans les locaux du bâtiment de la Mairie (secrétariat et bureau du Président),
- expose que Monsieur le Président du Syndicat du R.P.I. ROUGEGOUTTE/VESCEMONT propose de louer ces deux bureaux à l'année.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- ✓ **DÉCIDE** de louer deux bureaux situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Mairie au Syndicat du R.P.I. ROUGEGOUTTE/VESCEMONT, pour une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- ✓ **FIXE** le loyer pour la location des deux bureaux et **pour l'année 2019 à 860 Euros, charges comprises,**
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le bail à intervenir entre la Commune et le Syndicat du R.P.I. ROUGEGOUTTE/VESCEMONT.

## Recrutement d'un agent en contrat P.E.C.

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté n° 2018.03.26.001 de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Communes sont éligibles aux embauches en contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC),
  - expose que ces contrats PEC sont centrés sur les publics éloignés du marché du travail au sens des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières d'accès à l'emploi
  - expose que les conventions pour ce type de contrat peuvent varier de 9 à 12 mois, à raison de 20 heures hebdomadaires. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50 % du montant brut du salaire.
  - expose que la Commune serait intéressée par le recrutement d'une personne dans le cadre de ces contrats « Parcours Emploi Compétences »

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ✓ **DÉCIDE** de recruter une personne en contrat « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 9 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2019.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Mission Locale du Département et à signer tout document à intervenir.

## Motion

Le Maire présente au Conseil Municipal la motion suivante :

*« - Malgré le rachat de la filière énergie du groupe Alstom entre 2014 et 2015 qui laissait augurer de belles perspectives pour la création d'un géant à l'échelle mondiale dans le domaine de l'énergie,*

*- Malgré l'engagement de Général Electric (GE) de créer 1 000 emplois nets en France d'ici la fin 2018, dont près de 500 à BELFORT, son site le plus important dans l'Hexagone, GE*

*annonce en 2017 un changement brutal de stratégie, en recentrant son activité sur l'aviation, l'électricité et le médical.*

*Ce revirement stratégique laisse ainsi planer de nombreuses interrogations sur l'avenir du site belfortain qui est spécialisé dans la fabrication de turbines à gaz et à vapeur. En juin 2018, GE indique qu'il ne respecterait pas l'engagement qu'il avait pourtant pris lors du rachat de la branche énergie d'Alstom, de créer 1 000 emplois. Enfin en décembre dernier le nouveau PDG de GE, Larry CULP, décide de mettre en œuvre un plan drastique pour enrayer les pertes du groupe.*

*Face à cette situation préoccupante, il est urgent d'agir et d'être force de proposition. C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de syndicalistes et d'élus se mobilisent depuis plusieurs mois pour réfléchir à de nouvelles perspectives industrielles et répondre ainsi aux légitimes inquiétudes des salariés. Ils proposent le scénario de diversification des activités qui permettrait au site belfortain d'absorber une part de l'activité de la division aviation du groupement GE/SAFRAN qui connaît actuellement un boom d'activité et qui prévoit l'ouverture de nouveaux sites en France pour accompagner la croissance du marché de l'aviation.*

*La proposition de la Confédération française de l'encadrement CGC repose sur le bon sens. A BELFORT nous possédons une main d'œuvre non seulement qualifiée mais aussi disponible. Nous disposons en plus, de grandes surfaces de locaux industriels et d'un outil de développement en immobilier d'entreprise. »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** cette motion qui sera transmise aux représentants de la Société Général Electric à BELFORT.

## DIVERS

- **RIFSEEP :**

Le dossier concernant le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour examen lors de la prochaine séance fixée au 05 mars 2019

- **Personnel temporaire aux services extérieurs**

Outre la demande formulée par la Commune auprès de la Mission Locale pour obtenir un agent en Contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2019, le Conseil Municipal a sollicité auprès du Lycée Agricole de VALDOIE des stagiaires faisant des études liées aux espaces verts et aménagements paysagers.

D'autre part, la Mission Locale mettra un jeune à disposition de la Commune du 04 au 31 mars 2019, à raison de 35 H par semaine, dans le cadre d'une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel.

- **Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**

Suite à la visite de Madame Francine HOSATTE, représentant Territoire d'Energie 90, il a été décidé d'installer 2 bornes sur le parking Daudet : **4 places de parking seront donc neutralisées pour recharger simultanément 4 véhicules électriques.**

- **Le point sur les dossiers en cours**

1. Suite au dernier passage de la « commission de sécurité » à la salle communale de la Cité, des travaux d'aménagement de la cuisine seront nécessaires.
2. La D.D.T. a donné son accord pour la réalisation des travaux d'aménagement de la berge de la rivière « La Rosemontoise » rue du Pied Germain suite au dossier technique transmis par la Commune.
3. **Route forestière du Fayé** : suite à l'arrêté de dissolution du Syndicat de la route forestière du Fayé, une réunion entre les Maires des Communes d'ETUEFFONT, GROSMAGNY, PETITMAGNY, ROUGEGOUTTE et VESCEMONT, programmée le lundi 11 février 2019 à ROUGEGOUTTE a conduit les 5 communes à conclure entre elles une convention.
4. **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : suite à plusieurs réunions du Comité de Pilotage à la CCVS, chaque Commune est appelée à travailler sur les plans de zonages. En conséquence le Conseil Municipal décide de constituer une « commission de travail PLUi ». Cette commission sera composée de M. Guy MICLO, Maire, Mme Marie-Claire BOSSEZ, MM. Rémi SCHWALM, Patrick PERREZ, Adjoints et Mme Pascale COURBOT et Mrs. Sylvain HEIDET et Jean-Luc MULLER, Conseillers Municipaux. Une réunion publique aura lieu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.
5. Les panneaux situés sur les « écluses » (flèches bleues) seront changés et remplacés par des panneaux plus petits. Le devis est estimé à 381,24 €.
6. Un rallye de voitures anciennes reliant Monaco au Luxembourg passera par ROUGEGOUTTE entre le 12 et le 18 mai 2019.

## **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

**SAMEDI 06 AVRIL 2019**



Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis, venez rejoindre les élus du Conseil Municipal, du Conseil Municipal de Jeunes et du Conseil Municipal d'Ados pour assurer la propreté de notre Commune et une meilleure qualité de vie à Rougegoutte.

**➔ RENDEZ-VOUS A 14 HEURES**

**DEVANT LA MAIRIE**

Nous nous retrouverons ensuite pour partager un goûter.

*Gilets fluorescents recommandés*



## RETOUR SUR LE « CORPS DE GARDE »

*par Maurice Helle*

Le feu, tantôt ami aux bienfaits appréciés de tous, tantôt ennemi aux méfaits redoutables, demeure un fléau aux siècles derniers dans nos campagnes, contre lequel les municipalités s'évertuent à lutter, parfois avec des moyens dérisoires.

### Qu'en était-il à Rougegoutte ?

D'abord rassembler un « corps de garde », c'est-à-dire un groupe de personnes appelé à assurer une veille dans un local situé dans une maison du village qui portera également, par extension, le nom de « corps de garde ».

Si les archives communales sont muettes quant au mode de désignation de ces personnes (volontaires ? garde nationale ?...) elles nous renseignent toutefois sur le choix du bâtiment. Ainsi en 1829, la commune alloue-t-elle à Ambroise Helle, laboureur à Rougegoutte, la somme de 30 francs correspondant à la mise à disposition d'un local spécifique et toutes fournitures pour son chauffage et éclairage.

En 1833, cette prestation fait l'objet d'une adjudication au rabais : en conséquence, le maire Pierre Besançon retient la proposition du sieur Sébastien Gable, lequel évalue à 33 francs l'usage d'un local propre, apte à accueillir des personnes et la fourniture du chauffage et de la lumière, alors que Georges Perrod et Jean-Pierre Dèmeusy proposent respectivement 40 et 36 francs. Les candidats devaient respecter les conditions imposées par la municipalité à savoir :

- le corps de garde ne peut être placé aux « extrémités de la commune mais dans les endroits propres à la sûreté publique »
- tous les individus ne « montant point la garde seront renvoyés chacun dans leur domicile passé 9 heures du soir ».

Ce compte-rendu daté du 4 janvier 1833 fait état également de l'engagement de la commune à « donner à l'adjudicataire une portion de bois prise dans la coupe d'affouage ».

### L'achat des premières pompes

Ensuite, du matériel de lutte contre l'incendie s'impose....

Le conseil municipal dans sa session du 10 novembre 1859 vote la somme de 350 francs pour l'acquisition d'une pompe à incendie et autorise le maire Pierre Besançon à traiter de gré à gré avec qui de droit pour cet achat.

Ce qui est fait le 10 janvier 1860 avec les fournisseurs Lambert père et fils et Perrin domiciliés à Vuillafans (Doubs) pour un montant total de 300,70 francs incluant la livraison d'une pompe garantie 3 ans en gare de Belfort avec 10 mètres de tuyaux en fil, 2 raccords en cuivre, 20 seaux à incendie en toile. Par le « traité de gré à gré » (bon de commande) les fournisseurs garantissent que la « pompe manœuvrée par 8 hommes devra débiter 160 litres par minute à 24 mètres de hauteur et à 26 mètres horizontalement ».

Soucieux sans doute de doter la commune de matériel plus performant, le maire Pierre Besançon passe commande courant juillet 1870 auprès des établissements Lambert et Compagnie installés à Paris d'une nouvelle pompe aspirante et foulante, avec ses accessoires notamment 20 mètres de tuyaux en fil tissé, 10 mètres de tuyaux pour aspiration à double enveloppe en cuir avec hélice intérieure et 40 seaux en toile de 12 litres (dépense de l'ordre de 1 450 francs, hors livraison).

## **Une nouvelle pompe et un local pour l'abriter**

Dès le début de l'année 1902, la municipalité constate « l'état hors de service » de la pompe et l'impossibilité de la réparer en raison de son état d'usure : son remplacement dans les meilleurs délais, s'impose donc.

Le conseil municipal réuni le 15 février 1902 autour de son maire Jean-Baptiste Verrier en ratifie le principe et vote un crédit de 2 000 francs. Le maire signe le 31 octobre 1902 avec le fournisseur retenu Morin Gugumus fabricant à Nancy, le marché prévoyant la livraison d'une pompe aspirante et foulante, avec chariot à flèche à deux roues et ses accessoires, en particulier 24 mètres de tuyaux en cuir, 6 mètres de tuyaux d'aspiration, 40 seaux en toile de 12 litres pour un coût global de 1 535 francs.

Auparavant, le conseil municipal avait décidé le 21 mai, dans la perspective de l'arrivée imminente dudit engin, la construction d'un hangar avec une chambre pour le corps de garde et chargé à cet effet, Joseph Durin, le secrétaire de mairie d'établir plans et devis.

Le secrétaire (né à Auxelles-Bas en 1842, instituteur à Rougegoutte depuis 1875, quittera ses élèves en août 1906, après 31 années passées dans la commune), s'applique avec zèle et le plus grand sérieux à cette tâche que l'on pourrait considérer comme inhabituelle pour lui.

Le projet vise donc à remplacer un hangar vétuste, devenu trop exigü pour abriter la nouvelle pompe et implanté dans la cour de l'école des filles, vraisemblablement depuis 1869.

Le bâtiment prévu (9,50 mètres de longueur et 4,50 mètres de largeur) sera orienté est-ouest dans sa plus grande dimension ; il sera élevé sur un terrain communal entre la rivière et la maison de Jean-Joseph Clerc et divisé en deux parties égales délimitées par une cloison séparative : côté route, la remise pour la pompe, et à l'arrière le « corps de garde ». Une grande porte surmontée d'une ouverture sur les combles donnera accès côté route à la remise pavée, une porte latérale ouvrira sur une pièce pour le « corps de garde », avec plancher, murs intérieurs et plafond plâtrés, éclairée par une fenêtre sur le pignon côté est, au-dessus de laquelle sera prévue au niveau des combles une petite fenêtre carrée.

Les travaux sont évalués à 2 483,50 francs, (près de 10 000 euros valeur 2018) y compris les honoraires du directeur des travaux pour rédaction du projet, plans, surveillance et réception des travaux, arrêtés à 5% de leur montant soit 118 francs !!...

Les documents dressés le 21 août 1903 par Joseph Durin foisonnent en prescriptions, détails techniques sur les matériaux et leur mise en œuvre ; ils portent la signature du maire Verrier, des conseillers municipaux Clerc, Grosboillot et reçoivent l'aval de la préfecture le 8 octobre 1903.

L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Vesoul à qui le dossier a été transmis, approuve le projet qu'il qualifie même de « bien établi ».

### **Les travaux sont réalisés par une entreprise de Giromagny**

Pour l'exécution des travaux, la municipalité traite de gré à gré le 14 octobre 1903 avec Jules Pflieger « entrepreneur de constructions » à Giromagny, sur la base des documents approuvés.

A la fin du chantier de construction, le métrage général définitif ou décompte arrêté à la date du 10 août 1904, s'élève à 2 483.05 francs (dont 118.24 francs pour honoraires). Il porte en particulier la signature du nouveau maire Jeanrichard « Jules vieux ». Le rapprochement de ces chiffres avec ceux du projet ne manque pas de surprendre : 0,45 francs de moins entre le montant des travaux projetés et celui des travaux réalisés !!

Néanmoins, l'examen de l'état actuel par rapport aux plans établis met en lumière quelques modifications comme :

- l'ajout :

d'une fenêtre supplémentaire percée dans la façade côté rivière pour apporter davantage de lumière au local « corps de garde »,  
d'une mince ouverture verticale, de type « meurtrière » de part et d'autre du bâtiment au niveau de la remise,

- le remplacement de la lucarne du pignon est par un demi œil-de-bœuf, avec encadrement en briques.

Le décalage entre la date de livraison de la pompe et celle du dépôt dans sa nouvelle remise contraint le conseil municipal réuni le 29 mai 1904 sous l'autorité du nouveau maire et de son adjoint Hippolyte Perrot à voter un crédit de 15 francs au bénéfice de la veuve Hennemann née Bourgeois en paiement du stationnement de la pompe dans la grange de ladite propriétaire du 1<sup>er</sup> janvier 1903 au 1<sup>er</sup> mai 1904. (A cette date, seule la remise s'avère donc opérationnelle alors que le chantier suit son cours.)

Dans cette même séance, il est voté un crédit de 100 francs pour l'aménagement du corps de garde consistant en l'acquisition « de la literie, d'une table et de quatre chaises ».

Si ce bâtiment plus que centenaire, a fait l'objet ultérieurement de travaux notamment la pose de gouttières en 1988 et surtout la réfection de sa toiture en 2001, (avec vraisemblablement la suppression de la cheminée), et abrité diverses activités (qui ne se souvient pas d'y avoir livré son stock de vieux papiers ?), force est de constater que son état actuel est à mettre au crédit du sérieux et de l'efficacité de tous les acteurs de sa construction et des élus successifs qui ont pris soin de ce patrimoine.

### **Les tentatives de création d'une compagnie de sapeurs-pompier**

Dans la lutte contre l'incendie, le conseil municipal prend vite conscience que celle-ci se heurte aux limites du bénévolat des intervenants et de la solidarité communale ; d'où l'idée de création d'une compagnie de sapeurs-pompier.

D'abord en juillet 1903, le conseil municipal adopte le principe de racheter à la société Hartmann et fils, propriétaire du Tissage de Rougegoutte, l'ensemble de l'équipement quasiment neuf, de la société alors dissoute des pompier de l'usine (casques, képis, ceinturons, blouses, haches et même un clairon). Le maire interroge ensuite la préfecture pour connaître les modalités utiles à la mise sur pied d'un tel corps communal dont le projet ne verra d'ailleurs pas le jour.

Pour autant, l'idée n'est pas abandonnée : le 24 janvier 1926, le maire Eugène Schwalm propose pareillement à son conseil l'établissement d'une compagnie de sapeurs-pompier. Malgré une volonté unanime, comme précédemment ce projet restera lettre morte.

En conclusion, ces quelques lignes, au caractère non exhaustif, visaient à rappeler ou faire connaître la destination d'origine – peut-être oubliée- de ce bâtiment communal connu des Rougegouttois sous le vocable « corps de garde » sans en connaître nécessairement la signification.

Sources : Archives communales : 1M16 – 5H3

ADTB : 2088 / 2 et 7

88Ed / 1D5 et 6

**NB : Nous remercions Maurice HELLE pour ses recherches et son souci de transmettre la mémoire.**

**Guy MICLO**

Manifestations à venir...

NETTOYAGE de PRINTEMPS

Samedi 06 avril—Rdv à 14 h devant la Mairie

LOTO de l'A.S.R.

Samedi 06 avril à la Salle Communale

JOURNEES TRUITES

Samedi 06 et Dimanche 07 avril à la Zone de Loisirs

MARCHE du FAYE

Mercredi 1er mai—Départ 10 h devant la Mairie

VENTE de FLEURS de la ROUGE-BRUYERE

Vendredi 03 mai à la Salle Communale

CONCERT de la CHORALE « A CROCH'CHOEUR »

Samedi 11 mai à 20 h 30 église de Rougegoutte

KERMESSE des P'TITES FRIMOUSSES

Samedi 25 mai à la Salle Communale

TOURNOI de PENTECOTE de l'ASR

Lundi 10 juin à partir de 9 h au stade Roger Bergdoll

VIDE GRENIER de l'A.S.R.

Dimanche 16 juin—rue du Commerce

FETE de la MUSIQUE

Samedi 22 juin—ancien presbytère et église

MARCHE POPULAIRE des COPITCH'S

Dimanche 23 juin—Départ Salle Communale de la Cité

FETE CHAMPETRE

Samedi 29 juin à la Zone de Loisirs

